

RÈGLEMENT DU JEU THAI KITCHEN

Jeu n°171019

1. SOCIETE ORGANISATRICE ET OBJET

La Société McCormick, Société par Actions simplifiée, au capital de 19 572 874 € euros, immatriculée au RCS d'Avignon sous le numéro B 622 980 027 , dont le siège social est situé au 315, Rue Marcel Demonque 84000 Avignon – France (ci-après l'« Organisateur »), organise un jeu par tirage au sort avec obligation d'achat qui se déroulera du 10/01/2018 au 10/03/2018 inclus, intitulé « Jeu Thai Kitchen» (ci-après le « jeu ») dans les magasins participants à l'opération.

Ce Jeu est annoncé sur les produits Thai Kitchen éligibles à l'offre.

Ce Jeu est annoncé sur le site internet <https://www.thaikitchen.fr/>

2. PARTICIPANTS

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Sont exclus les salariés et représentants de la Société Organisatrice, ainsi que les membres de leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S ou vie maritale reconnue ou non), et d'une façon générale toutes les sociétés ayant participé à la mise en œuvre de ce Jeu directement ou indirectement.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse) pendant toute la durée du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ayant délibérément triché ou ayant fourni des renseignements erronés.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du participant à ce Jeu. Toute fraude ou tentative de fraude pourra entraîner des poursuites judiciaires.

3. PARTICIPATION AU JEU ET DETERMINATION DES GAGNANTS

Pour participer au tirage au sort et tenter de remporter l'une des dotations mises en jeu, le participant doit acheter simultanément deux produits Thai Kitchen entre le 10/01/2018 et le 10/03/2018. Il devra conserver sa preuve originale d'achat et constituer son dossier de participation avec :

- Sur un papier libre, les coordonnées complètes : nom, prénom, adresse postale, email et téléphone
- L'original du ticket de caisse complet mentionnant l'achat simultané de deux produits de la gamme Thai Kitchen, en entourant la date d'achat et les références des produits
- Les 2 codes-barres originaux découpés sur l'emballage des deux produits Thai Kitchen

Le tout doit être adressé par voie postale avant le 15/03/2018 à :
Jeu Thai Kitchen, FACILITY n° 171019, 13844 Vitrolles Cedex.

La liste des participants sera transmise automatiquement à l'huissier de justice, et les gagnants seront sélectionnés par un tirage au sort effectué au plus tard le 06/04/2018. Sous réserve de leur conformité, ils seront contactés par e-mail ou par tout autre moyen collecté sur le bulletin de participation ou papier libre dans un délai de deux semaines après le tirage au sort. En cas de non-conformité, la dotation sera attribuée à un suppléant tiré au sort à cet effet (sous réserve de la conformité de sa participation). La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations ainsi que des lois et règlements applicables aux Jeux, loteries et concours en vigueur en France.

Une seule dotation sera attribuée par foyer (même nom, même adresse postale) sur toute la durée du Jeu.

La participation par tout autre moyen est exclue et ne sera pas prise en compte par la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve particulièrement le droit de ne pas attribuer au gagnant sa dotation, sans exclusion de toute autre action qu'il jugera nécessaire, en cas de fraude, intervenue sous quelque forme que ce soit.

4. DOTATIONS

Les lots mis en jeu :

- Un voyage en Thaïlande pour deux (2) personnes d'une valeur commerciale unitaire approximative de 4 200 € TTC comprenant :
 - Les vols aller et retour de Paris à destination de Phuket
 - Les taxes aériennes
 - Les bagages en soute
 - Mise à disposition d'une voiture de location durant l'ensemble du séjour (km illimités et GPS)
 - 4 nuits dans un hôtel 3 étoiles (base chambre double) à Puket
 - 1 nuit dans un hôtel 3 étoiles (base chambre double) à Surat Thani
 - Les petits déjeuners
 - Cours de cuisine Thaï locale avec un chef
 - Visite d'une plantation de Noix de Coco à Surat Thani

- Le séjour ne comprend pas :
 - Les repas et boissons hors forfait
 - Les dépenses personnelles
 - L'assurance annulation
 - Le supplément personne

Réservation au minimum 3 mois avant la date choisie.

Les lots visés ci-dessus sont accessibles avec des coupons numérotés qui ne peuvent ni être revendus ou cédés. Ces coupons n'ont pas de valeur marchande et globalisent les frais de gestion hors taxes estimés et le coût des prestations variables selon les partenaires.

Les lots ne peuvent donc donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

- 50 tabliers Thai Kitchen d'une valeur commerciale unitaire approximative de 16,80 € TTC .

Sous réserve de leur conformité, les gagnants seront contactés par e-mail ou par tout autre moyen collecté sur le papier libre dans un délai de deux semaines après le tirage au sort.

En aucun cas la Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-respect de ces délais et/ou pour tout problème lié à l'acheminement des dotations par les services postaux ou la société de transport affrétée, notamment cas d'avarie, perte, vol ou casse lors du transport.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable dans le cas où l'adresse postale du gagnant s'avérerait erronée, mal renseignée ou mal saisie.

Il ne lui appartiendra pas de faire des recherches complémentaires. Le gagnant ne recevra pas son lot ni aucun dédommagement ou indemnité.

5. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

5.1 Arrêt ou modification du Jeu

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si, pour une raison quelconque (fraude informatique, virus, incendie, inondation, grève ou toute autre raison, force majeure) ce Jeu venait à être écourté, modifié, reporté ou annulé.

En effet, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier, suspendre ou annuler le présent Jeu sans préavis si les circonstances l'exigent et ce, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait et sans réparation d'un quelconque dommage pour les participants.

6. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Il est rappelé que la participation au présent Jeu implique la transmission par chaque participant de données personnelles.

Les données collectées sont destinées à l'Organisateur pour la gestion du jeu. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations les concernant en écrivant à l'adresse suivante : McCormick SAS, 315 Rue Marcel Demonque, 84000 Avignon

7. NULLITE D'UNE DISPOSITION CONTRACTUELLE

Si l'une quelconque des dispositions du présent règlement devait être tenue pour nulle en tout ou en partie ou déclarée inapplicable, pour quelque cause que ce soit, les autres dispositions resteront néanmoins en vigueur.

8. COPIE ET DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez Selarl AIX-JUR'ISTRES – Huissiers de Justice associés – Le Grassi – Impasse GRASSI à 13100 AIX-EN-PROVENCE et disponible sur le site www.thaikitchen.fr.

Une copie peut être obtenue à titre gratuit, par courrier suffisamment affranchi par toute personne en faisant la demande avant le 15/03/2018 inclus (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu indiquée ci-dessous :

Jeu Thaï Kitchen – Facility n°171019 – 13844 Vitrolles Cedex.

Le remboursement des frais engagés pour la demande écrite du règlement du Jeu s'effectuera, sur simple demande jointe (indiquer ses nom, prénom, adresse postale et joindre un IBAN/BIC), par virement bancaire sur la base du tarif lent en vigueur 20 grammes en vigueur. Un seul remboursement par foyer (même nom et même adresse postale) sera effectué. Toute demande de remboursement incomplète, mal adressée ou erronée parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Il ne sera répondu à aucune demande écrite, orale ou téléphonique concernant le Jeu, l'interprétation ou l'application dudit règlement.

10. LITIGES

Le présent règlement est régi et interprété selon le droit français. Tout litige concernant l'interprétation, l'application et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la Société Organisatrice.

Toute contestation relative à ce Jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français à l'adresse suivante :

Jeu Thaï Kitchen – Facility n°171019 – 13844 Vitrolles Cedex.

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après le 27/04/2018 (cachet de la poste faisant foi).